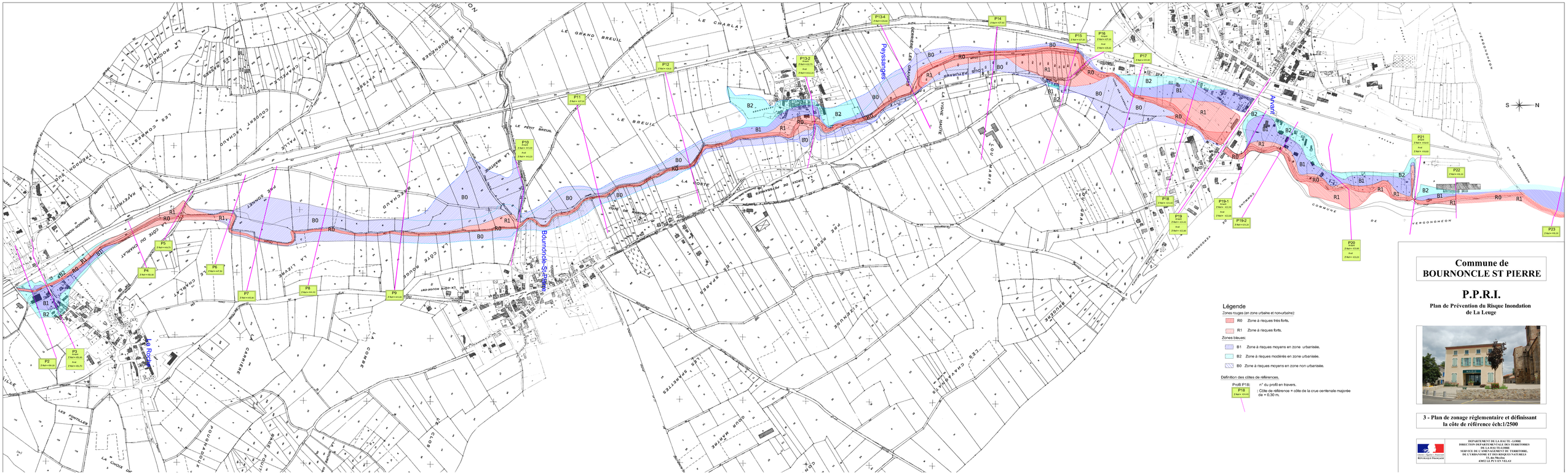

Légende

Zones rouges (en zone urbaine et non-urbaine):

- R0 Zone à risques très forts.
- R1 Zone à risques forts.

Zones bleues:

- B1 Zone à risques moyens en zone urbanisée.
- B2 Zone à risques modérés en zone urbanisée.
- B0 Zone à risques moyens en zone non urbanisée.

Définition des côtes de références.

Profil P18: n° du profil en travers.

P18 Côte de référence = côte de la crue centenale majorée de + 0,30 m.

Commune de BOURNONCLE ST PIERRE

P.P.R.I.

Plan de Prévention du Risque Inondation de La Leuge

3 - Plan de zonage réglementaire et définissant la côte de référence éch:1/2500

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE - LOIRE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE LA HAUTE-LOIRE
SERVICE DE L'AMENAGEMENT DE TERRITOIRE,
DE L'URBANISME ET DES RISQUES NATURELS
11, des Moulins
43012 LE PUY EN VELAY